



Attachée de presse
Tél : 04 70 02 56 63
presse@mairie-montlucon.fr
montlucon.com

Mercredi 6 mai 2020

Plan de reprise des écoles de Montluçon

Toutes les écoles de Montluçon (maternelles et primaires) ouvrent leurs portes aux enfants à partir du 12 mai 2020.

Le 12 mai seuls les enfants de grandes sections de maternelle, de CP et de CM2 seront accueillis au sein de leurs écoles habituelles respectives aux horaires habituels.

Les classes peuvent accueillir jusqu'à 15 enfants.

Un échelonnement des arrivées sera mis en place par les équipes encadrantes de chaque école. Les parents ont été contactés et mis au courant des modalités d'accueil.

La municipalité a mis tout en œuvre pour permettre aux enfants, parents, personnel encadrant et enseignant de se sentir en sécurité lors de la reprise des cours :

- Une distribution de masque tissu est organisée jeudi 7 mai dans toutes les écoles primaires de Montluçon (publiques et privées). Les parents des enfants de CP à CM2 scolarisés à Montluçon, peuvent venir récupérer un masque tissu offert par le Département de l'Allier, dans l'école de leur enfant de 11h à 16h (en continu) sur présentation du livret de famille et carte d'identité.
D'autres distributions sont prévues dans le courant de la semaine prochaine.
- Des marquages au sol devant les écoles seront matérialisés afin de respecter les distanciations.
- Des affichages des gestes barrières sont apposés à l'entrée des établissements.
- L'accès aux écoles pour les parents sera interdit, les enfants seront accueillis à l'entrée de l'école par un personnel enseignant et un agent de la collectivité.
- Tous les personnels de l'école (atsem, animateurs, enseignants) seront munis de masque, et de visières.
- Chaque enseignant aura à disposition du gel hydroalcoolique au sein de sa classe.
- Les enfants seront invités à se laver les mains régulièrement. A cet effet du savon et du papier absorbant jetable seront à disposition dans les sanitaires.
- Un protocole spécifique de nettoyage est mis en place tout au long de la journée. Ce protocole prévoit notamment un nettoyage approfondi et une désinfection sera assurée le matin avant l'école et à la pause méridienne.

En parallèle de la reprise des écoles, la municipalité rouvrira les structures d'accueil périscolaires aux enfants scolarisés dans les classes concernées et uniquement pour les familles dont les deux parents travaillent et déjà inscrites dans ces dispositifs auprès des services de la ville.

Les activités périscolaires sont les suivantes :
Centre d'accueil matin et après-midi de 7h à 19h
Restauration midi avec plat chaud
Etude le soir

Les familles devront effectuer leurs réservations via le Portail Familles sur le site internet de la ville www.montlucon.com ou par téléphone auprès du service RAF au 04 70 02 55 66

Les familles inscrites au préalable mais qui ne souhaitent pas laisser leurs enfants sur ces dispositifs à partir du 11 mai pourront annuler leurs réservations. Aucune facturation ne sera établie.

Pour les familles dont les deux parents travaillent, un accueil de loisirs sera assuré le mercredi de 7h à 19h au sein de l'école Paul Lafargue maternelle et primaire.

Inscription via Portail Famille et auprès du service Relations avec les Familles.

Un accueil des enfants des personnels soignants est toujours assuré au sein de l'école Emile Zola du lundi au vendredi de 7h à 19h pour les enfants de 3 à 11 ans.

Les crèches ouvrent aussi à partir du 12 mai pour les enfants de moins de 3 ans.

Pour les structures municipales d'accueil collectif (Gulliver et l'Escale des Doudous) la facturation sur contrat habituelle est désactivée.

Désormais la facturation se fait par jour de présence.

Toutes ces dispositions sont valables jusqu'au 25 mai.

Après cette date, une nouvelle organisation sera mise en place.